

Lucerne veut réguler la location temporaire

TOURISME La ville de Suisse centrale se prononcera le 12 mars sur une initiative déposée par un comité de gauche qui vise à freiner l'expansion d'Airbnb et redonner la priorité des logements en ville à la population locale. Sous l'œil méfiant des milieux touristiques

BORIS BUSSLINGER, ZÜRICH
@BorisBusslinger

Lucerne, son pont de bois, sa situation idyllique au bord du lac des Quatre-Cantons et sa présence dans la plupart des itinéraires touristiques attirent les visiteurs: près de 1,5 million de personnes en 2019. Un succès qui a pour avantage de très importantes retombées économiques, environ un milliard de francs par an avant la pandémie. Mais aussi certains désagréments: colonnes de bus à la Schwanenplatz, visite du centre-ville à la queue leu leu, inflation et – c'est à ce dernier point que le PS et Les Vert-e-s souhaitent s'attaquer de concert avec l'Asloca lucernoise – difficulté pour les locaux de trouver des logements.

Pour tacler la pénurie, les initiateurs suggèrent de s'attaquer au méchant désigné: Airbnb. Avec la proposition suivante: limiter à 90 jours par an la durée de location des appartements en ville aux touristes. Une idée que ville et parlement refusent, lui préférant un contre-projet moins drastique.



«Un Airbnb ne génère pratiquement pas de recettes fiscales»

DAVID ROTH, PRÉSIDENT DU PS DU CANTON DE LUCERNE

«A Barcelone, Amsterdam ou Berlin, affirme le comité d'initiative «Protéger les logements – réguler Airbnb», les touristes ne sont plus les bienvenus dans certains quartiers, car la population locale les rend responsables de l'éviction

et de l'explosion des loyers. A Lucerne, nous voulons éviter cela. Mais pour continuer à entretenir de bonnes relations avec les visiteurs, il faut que le tourisme soit compatible avec les besoins de la population.»

D'après les chiffres actuels, fournis par la ville, il y a actuellement 330 appartements destinés à la location temporaire sur le territoire de la commune de Lucerne. Or, dénoncent les initiateurs, qui s'appuient sur les chiffres délivrés en juin 2022 par l'organisme statistique du canton, le taux de logements vacants s'établit actuellement dans la cité à 0,91%.

«Le centre-ville ne doit pas être réservé aux touristes»

Ces 330 appartements permettraient de loger «environ 750 personnes», estime David Roth, président du PS du canton de Lucerne. Qui souligne que «contrairement aux personnes qui ont leur domicile fixe ici, un logement sur Airbnb ne génère pratiquement pas de recettes fiscales. Cela a pour conséquence que de moins en moins d'habitants financent

les infrastructures utilisées par les locataires à court terme, pendant que la collectivité paie.»

Au courant des chiffres, le Conseil municipal reconnaît que «la location rapide préoccupe les politiques depuis longtemps», que «l'augmentation des locations de courte durée risque d'évincer les locataires permanents» et qu'il est «important que la situation privilégiée du centre-ville (où sont réunis la plupart des appartements en location rapide) ne soit pas réservée aux touristes mais qu'elle serve avant tout de lieu de vie à la population locale.»

Il estime cependant, une majorité du législatif communal avec lui, que la solution avancée par les initiateurs est trop radicale: «La place économique et touristique lucernoise a besoin de logements de vacances et d'affaires pouvant être loués plus longtemps que 90 nuits.» Le gouvernement ajoute que cette offre est d'autant plus nécessaire que, après avoir constaté avant la pandémie «le malaise et l'inconfort de la population vis-à-vis du tourisme de masse», la ville souhaite «miser

d'avantage sur les touristes individuels». Qu'il faut loger. Pour ménager la chèvre et le chou, il suggère la chose suivante: répartir à l'aide de contingents l'offre de maisons et d'appartements à louer par quartier dans toute la ville. Au lieu, comme c'est le cas actuellement, d'avoir plus de 3% de logements à louer dans l'hypercentre, les autorités suggèrent ainsi de limiter ce chiffre à 1,5%. Alors que d'autres quartiers, comme celui d'Hirschmatt-Kleinstadt – actuellement «Airbnbisé» à hauteur de 1,1% – se verraient adjuger un contingent de 1,5% afin d'aiguiller le développement à la hausse dans leur direction.

La visite des habitants disparaît

Une fois attribué à un contingent, il est prévu qu'un appartement puisse y rester pendant dix ans. Ce qui fait monter dans les tours le comité d'initiative. «Le contre-projet du gouvernement aggraverait encore la situation, dit-il. En protégeant le monopole des sociétés commerciales qui exploitent majoritairement les logements Airbnb.

Mais aussi en fournissant un droit légal à l'augmentation de telles offres dans des quartiers encore épargnés. Non merci!»

Interpellée, Airbnb nous a répondu de la façon suivante: «La protection du logement est un sujet très important pour nous. Nous nous engageons dans un échange constructif avec les villes afin de contribuer à des règles justes et proportionnées pour le partage mais aussi la protection du logement, tout en permettant aux privés la location de leur appartement – en particulier à une époque où des revenus supplémentaires aident les gens à faire face à l'augmentation du coût de la vie.»

La firme ajoute que, depuis 2020, elle est «la première plateforme à collecter automatiquement les taxes touristiques auprès des hôtes lors de leurs réservations et à les reverser à Lucerne Tourisme.» Un argument qui ne convainc absolument pas les initiateurs, dont le comité organise ce dimanche un tour de ville des adresses «occupées» par Airbnb dramatiquement intitulé «Ici habitaient des Lucernois». ■

Prévenir les coûts humains et économiques des pandémies futures

SANTÉ Une nouvelle étude révèle qu'améliorer le système d'alerte contre les pandémies permettrait d'économiser jusqu'à 30 milliards de francs. Le Conseil national sera amené à se prononcer prochainement sur un postulat allant dans ce sens

ESTELLE LIECHTI
@estellieliechti

Investir dans le dépistage précoce des pandémies génère un bénéfice de 4 à 129 francs pour chaque franc dépensé. Voilà le résultat de la nouvelle étude du think tank Pour Demain. Réalisée en collaboration avec le cabinet Eraneos et le bureau d'études Infras, elle révèle qu'un système d'alerte précoce et institutionnalisé des pandémies permettrait de réaliser des économies considérables.

«Nous avons d'abord calculé les coûts de la surveillance, du décodage et du traitement des données de cinq agents pathogènes, puis nous avons établi le bénéfice induit par ces mesures», indique Laurent Bächler, chargé du programme de biosécurité de Pour Demain. Dans le cas d'une pandémie similaire à celle du Covid-19, un tel système permettrait de réaliser un milliard d'économie. «Cette somme peut monter jusqu'à 15 milliards de francs pour une pandémie forte, et jusqu'à 30 pour une pandémie extrême», explique Laurent Bächler.

Cinq millions de francs annuellement

Concrètement, l'institutionnalisation d'un tel système se composerait de trois éléments. «Le premier, c'est la surveillance des eaux usées, afin de détecter les agents pathogènes et leurs potentiels variants.» Vient ensuite le décodage de ces agents pathogènes à l'aide d'échantillons provenant d'hôpitaux, de cabinets médicaux et des eaux usées. «Le fait d'avoir des données issues de plusieurs sources permet

une meilleure appréhension de la situation», précise Laurent Bächler. Troisième et dernier point: la mise en place d'une plateforme de centralisation des données recueillies, afin de «permettre une interprétation rapide et précise et aider à la décision des mesures à prendre». L'ensemble représente un coût annuel de 5 millions de francs.

«Cette technologie a fait ses preuves dans plusieurs pays, qui analysent déjà les eaux usées pour détecter la grippe ou la variole du singe»

LÉONORE PORCHET, CONSEILLÈRE NATIONALE VERTE

L'étude propose d'appliquer ces mesures aux agents pathogènes présentant le plus fort potentiel pandémique, tels les virus de la grippe, les coronavirus ainsi que la variole et la rougeole. Une composition qui pourrait être adaptée en fonction des besoins. «La prochaine pandémie n'est qu'une question de temps, et la probabilité qu'elle soit plus grave que le Covid-19 est élevée», alerte Laurent Bächler.

Selon l'expert, «les pertes humaines et économiques qui peuvent être évitées sont nettement plus élevées que les coûts engendrés par un tel système.» Lors d'une première vague de pandémie, un confinement pourrait être indiqué cinq à dix jours plus tôt sur la base des informations obtenues par le système d'alerte précoce. Une mesure qui permettrait de protéger plus rapidement la population,

notamment les personnes les plus fragiles, explique Laurent Bächler.

Vers une potentielle institutionnalisation?

Le Conseil national sera amené à se prononcer en session parlementaire d'été sur une proposition allant dans ce sens. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique de la Chambre basse a déposé en novembre 2022 un postulat souhaitant institutionnaliser le monitoring des eaux usées et le séquençage des pathogènes.

«Cette proposition charge le Conseil fédéral d'étudier la possibilité de surveiller la présence du Covid-19 ou d'autres pathogènes dans les eaux usées. Ceci permettrait de détecter précocement l'apparition de maladies transmissibles», explique Léonore Porchet, conseillère nationale verte et membre de la commission.

La Suisse pourrait ainsi «observer en temps réel la propagation et les changements d'agents pathogènes et disposer de meilleures bases de décision». En outre, l'institutionnalisation d'un tel monitoring aurait une utilité concrète même en dehors des périodes de crise. «Par exemple, la résistance aux antibiotiques pourrait également être surveillée et analysée grâce à ce système», indique Léonore Porchet.

Pour la Vaudoise, «cette technologie est non invasive et a fait ses preuves dans plusieurs pays, qui analysent déjà les eaux usées pour détecter des agents pathogènes tels que la grippe ou la variole du singe.»

Dans son dernier rapport, publié fin janvier, le Comité consultatif scientifique Covid-19 s'était également positionné en faveur d'une telle introduction, rappelant qu'un système de détection précoce «crée de la valeur ajoutée et ne requiert qu'un surcroît de travail modéré, au vu des efforts actuellement menés». ■

Après Genève, Lausanne bataille contre Uber

MOBILITÉ L'Inspection du travail de la capitale vaudoise a reconnu Uber comme un employeur, mais la plateforme multiplie les recours. L'arrêt du Tribunal fédéral rendu l'année dernière ne s'applique qu'à Genève

SAMI ZAÏBI
@ZaibiSami

MAIS ENCORE

Cassis défend les Conventions de Genève

Vendredi à New York devant le Conseil de sécurité de l'ONU, Ignazio Cassis a proposé une réunion sur les Conventions de Genève, en réponse aux violations du droit international humanitaire (DIH) perpétrées en Ukraine. «La Suisse est prête à tout moment à réunir tout le monde autour d'une table», a-t-il ajouté. (ATS)

On pensait l'affaire pliée, mais il n'en est rien. Au terme d'une bataille juridique de trois ans entre l'Etat de Genève et Uber, le Tribunal fédéral (TF) tranchait l'année dernière que la plateforme était bel et bien un employeur. En conséquence, le canton annonçait en novembre qu'Uber devrait déboursier la manne de 35 millions de francs pour régler son passé. Une décision acceptée par la plateforme, qui entre-temps s'est mise en conformité au bout du lac. Il s'avère que cet arrêt du TF ne fait pas jurisprudence. Ce vendredi, la commune de Lausanne annonce dans un communiqué que son Inspection du travail a récemment rendu deux décisions à propos des applications de transport et de livraison de plats d'Uber, reconnaissant ce dernier comme employeur. Dans les deux cas, la plateforme a déposé un recours.

Loi sur le travail: pas de décision

Michel Cambrosio Redmer, chef du Service du travail de Lausanne, explique: «Dans son arrêt, le Tribunal fédéral s'est prononcé sur les décisions genevoises. Il a en outre reconnu, sur le fond, qu'Uber est bel et bien un employeur et est à ce titre soumis à un certain nombre d'obligations. Mais il ne s'est pas prononcé sur l'application de la loi fédérale sur le travail (LTtr). C'est pourquoi les inspecteurs du travail respectifs sont compétents pour effectuer leurs propres analyses et rendre leurs décisions déterminant la nature de la relation de travail entre Uber et ses prestataires.» En d'autres termes, le marathon genevois est appelé à se répéter partout ailleurs.

Cela, même si l'issue des procédures ne fait guère de doute. «On ne peut jamais préjuger d'une affaire. Mais dès le moment où le Tribunal fédéral s'est prononcé sur le fond quant à la qualité d'Uber en tant qu'employeur, on peut penser qu'il devrait conserver cette ligne», explique Michel Cambrosio Redmer. Sauf que, quand elle tombera, la décision définitive réglant le statut d'Uber à Lausanne pourrait faire jurisprudence à l'échelle nationale: «Les décisions de Genève ont été prises dans le cadre législatif cantonal gene-

vois, tandis que la décision de l'Inspection du travail de Lausanne est prise sur la base d'une loi fédérale. Si cette décision était confirmée par le TF, l'impact serait potentiellement plus étendu», détaille le chef du Service du travail de Lausanne.

Des conditions indignes

En attendant, les prestataires d'Uber continuent de travailler dans des conditions difficiles, s'indigne la conseillère municipale Emilie Moeschler: «De nombreuses personnes travaillent pour Uber sur le territoire lausannois avec des risques (accident, assurance maladie, etc.) assumés uniquement par les chauffeurs. Ces conditions sont indignes, il s'agit désormais de faire appliquer la loi! L'Inspection du travail de Lausanne joue pleinement son rôle de contrôle, il est essentiel que chaque échelon contribue à la mise en conformité de ces plateformes.» L'élue ne cache pas son exaspération devant les «recours systématiques» de la plateforme, qui selon elle lui permettent de «gagner du temps».

De son côté, Uber conteste cette version des faits: «Nous sommes surpris de voir que la ville de Lausanne considère Uber comme un employeur, d'autant plus qu'une de leurs analyses s'est appuyée sur un avis juridique qui arrive à la conclusion qu'il n'y a pas de relation de travail entre les chauffeurs professionnels et Uber, et que les critères d'une activité indépendante prévalent de toute évidence», réagit l'entreprise par la voix d'un porte-parole. Elle souligne qu'elle mène depuis plusieurs mois un projet pilote «visant à offrir à tous les chauffeurs et livreurs la possibilité de choisir de travailler en tant qu'indépendant ou en devenant employé de sociétés locales tierces, ce qui leur permet de bénéficier d'avantages sociaux». Elle assure avoir «complètement changé son modèle d'activité» à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral portant sur le fonctionnement de son application en 2019 dans le canton de Genève. ■

PUBLICITÉ

À VENDRE
PIANO À QUEUE
Pleyel 170 cm

complètement rénové
17 000 Fr.
magnifique meuble palissandre
Intéressés tél.:
032 725 87 07